



**ANNEXE À LA NOTICE EXPLICATIVE ET CONTRAT (Y COMPRIS L'APERÇU DES FONDS)  
DES FONDS DE PLACEMENT GARANTI RBC DE JUIN 2023**

Contrat de Fonds de placement garanti RBC établi par la Compagnie d'assurance vie RBC  
C. P. 515, succursale A, Mississauga (Ontario) L5A 4M3  
1 877 933-4800  
[www.rbcassurances.com](http://www.rbcassurances.com)

En date du 26 juin 2023, l'aperçu des fonds, qui fait partie de la Notice explicative et contrat (ci-après le « livret »), est mis à jour pour refléter les modifications suivantes :

Nouvelle cote de risque pour les fonds suivants :

Fonds	Cote de risque actuelle	Nouvelle cote de risque
PPG prudence sélect RBC	Faible	Faible à moyen
PPG mondial prudence RBC	Faible	Faible à moyen
FPG d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC	Faible à moyen	Moyen

**LISTE DES MODIFICATIONS**

- 1) La présente annexe modifie le livret en date du 26 juin 2023, selon les modalités suivantes :
  - a. L'aperçu du fonds pour le PPG prudence sélect RBC qui se trouve à la page E-31 du livret est retiré et remplacé par l'appendice A.
  - b. L'aperçu du fonds pour le PPG mondial prudence RBC qui se trouve à la page E-39 du livret est retiré et remplacé par l'appendice B.
  - c. L'aperçu du fonds pour le FPG d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC qui se trouve à la page E-65 du livret est retiré et remplacé par l'appendice C.

**Attestation**

La Compagnie d'assurance vie RBC atteste que le livret, dans sa version modifiée par la présente, communique de façon succincte et en langage clair, tous les faits importants relatifs à la nature variable de la composante fonds aux termes du contrat de rente individuel à capital variable.

**Cathy Preston**  
Vice-présidente, Marchés de l'assurance individuelle  
Compagnie d'assurance vie RBC

**Rino D'Onofrio**  
Président et chef de la direction  
Compagnie d'assurance vie RBC

Cette annexe, datée du 26 juin 2023, fait partie intégrante de l'aperçu des fonds (le livret) et de la Notice explicative et contrat (y compris l'aperçu des fonds) de RBC.

Compagnie d'assurance vie RBC

**PPG prudence sélect RBC**

Renseignements en date du 31 décembre 2022

**POINTS SAILLANTS**

Date de création du fonds :	1 <sup>er</sup> octobre 2008
Valeur totale au 31 décembre 2022 :	440,5 millions \$
Valeur liquidative par part (Série Placements) :	12,5715 \$
Valeur liquidative par part (Série 1) :	15,6499 \$
Valeur liquidative par part (Série 2) :	15,3485 \$
Valeur liquidative par part (Série Placements FSH) :	10,5306 \$
Valeur liquidative par part (Série 1 FSH) :	10,3927 \$
Valeur liquidative par part (Série 2 FSH) :	10,3304 \$
Nombre de parts en circulation :	30 228 578 \$

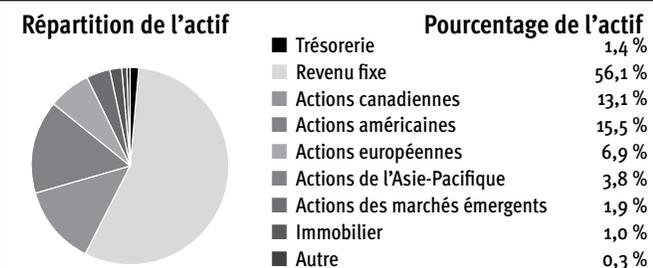
Ratio des frais de gestion (RFG) (Série Placements) :	2,07 %
Ratio des frais de gestion (RFG) (Série 1) :	2,46 %
Ratio des frais de gestion (RFG) (Série 2) :	2,61 %
Ratio des frais de gestion (RFG) (Série Placements FSH) :	1,26 %
Ratio des frais de gestion (RFG) (Série 1 FSH) :	1,66 %
Ratio des frais de gestion (RFG) (Série 2 FSH) :	1,82 %
Gestionnaire de portefeuille :	RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
Taux de rotation des titres en portefeuille :	7,21 %
Placement minimal :	1 000 \$ ou 50 \$ par DPA 10 000 \$ (FRR, FRV, FRR1, FRRP et FRVR)

**PLACEMENTS DU FONDS**

Ce fonds distinct investit dans le Portefeuille prudence sélect RBC. Le fonds sous-jacent investit principalement dans un portefeuille très diversifié de fonds communs de placement gérés par RBC GMA, mettant l'accent sur les titres canadiens à revenu fixe et des actions canadiennes et, dans une moindre mesure, des actions américaines ou internationales. Pour plus d'information sur les objectifs de placement, veuillez lire la notice explicative et le contrat.

Les dix principaux placements du fonds sous-jacent	%
1. Fonds d'obligations RBC, série O	14,7 %
2. Fonds d'obligations à rendement global Phillips, Hager & North, série O	8,4 %
3. Fonds canadien de revenu à court terme RBC, série O	7,6 %
4. Fonds d'actions européennes RBC, série O	6,6 %
5. Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC, série O	6,5 %
6. Fonds d'obligations étrangères RBC, série O	6,2 %
7. Fonds d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North, série O	5,7 %
8. Fonds canadien de dividendes RBC, série O	4,0 %
9. Fonds de revenu d'actions prudent Phillips, Hager & North, série O	3,8 %
10. Fonds américain de dividendes RBC, série O	3,2 %

Les dix principaux placements représentent 66,7 % du fonds.  
Nombre total de placements = 36

**RÉPARTITION DES PLACEMENTS DU FONDS SOUS-JACENT****Y A-T-IL DES GARANTIES ?**

Ce fonds distinct est offert au titre d'un contrat d'assurance. Il est accompagné de garanties pouvant protéger le titulaire de contrat en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût d'assurance de la garantie. Veuillez consulter la notice explicative et le contrat pour obtenir tous les détails.

**RENDEMENT PASSÉ DU FONDS**

Ce tableau présente le rendement du fonds au cours des dix dernières années ou depuis sa création (si le fonds a moins de 10 ans) si l'investisseur a choisi la Série 1. Le rendement est indiqué après déduction du RFG.

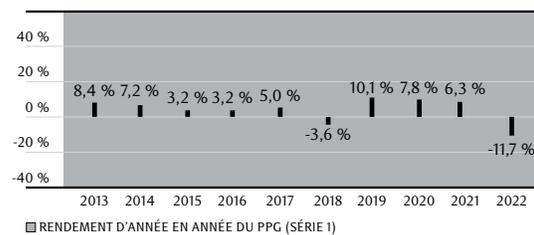
Il est important de savoir que l'information présentée ici ne constitue pas une indication du rendement futur du fonds. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de garantie que vous choisirez et de votre situation fiscale, du moment où vos dépôts sont effectués et de tout autre changement apporté.

**Rendement moyen**

La personne qui a investi 1 000 \$ dans le fonds et qui a investi dans la Série 1 le 1<sup>er</sup> octobre 2008 a 1 396,04 \$ en date du 31 décembre 2022. Il s'agit d'un taux de rendement annuel moyen de 3,4 %.

**Rendement d'année en année**

Ce tableau présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un titulaire de contrat qui a choisi la Série 1. Durant cette période, il y a eu 8 années où la valeur du fonds a augmenté et 2 années où la valeur du fonds a diminué.

**QUEL EST LE RISQUE ?**

La valeur de vos placements peut chuter. Veuillez consulter la notice explicative pour de plus amples renseignements.

Faible

Faible à  
moyen

Moyen

Moyen à  
élevé

Élevé

**À QUI CE FONDS S'ADRESSE-T-IL ?**

Aux personnes recherchant de bonnes perspectives de revenu et de croissance et qui tolèrent relativement bien les fluctuations du marché.

## PPG prudence sélect RBC

## QUELS SONT LES FRAIS ?

Les tableaux ci-dessous présentent les frais que vous pourriez devoir payer pour acheter ou vendre des parts du fonds. Chaque option de garantie comporte des frais et dépenses différents.

## 1. FRAIS DE SOUSCRIPTION

Une des options de frais de souscription suivantes s'appliquera. Consultez la notice explicative ou le contrat pour plus de détails ou discutez-en avec votre conseiller.

Options de frais de souscription	Ce que vous déboursez	Fonctionnement	
Frais de souscription initiaux	Jusqu'à 5 % du montant de l'achat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Votre conseiller et vous décidez du taux.</li> <li>■ Les frais de souscription initiaux sont déduits de la valeur des parts que vous achetez. Ils sont réglés sous la forme d'une commission.</li> <li>■ Il n'y a aucune déduction sur la valeur des parts que vous achetez si les frais de souscription initiaux sont de 0 % (c'est-à-dire s'il n'y a aucuns frais d'acquisition).</li> </ul>	
Frais de souscription différés	Si vous vendez : 1 an après avoir acheté 5,5 % 2 ans après avoir acheté 4,5 % 3 ans après avoir acheté 4,0 % 4 ans après avoir acheté 3,5 % 5 ans après avoir acheté 3,0 % 6 ans après avoir acheté 2,5 % 7 ans après avoir acheté 1,5 % Après 7 ans 0 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'option de frais de souscription différés est retirée pour les dépôts supplémentaires. Tous les frais de souscription différés que vous acquittez vont à la Compagnie d'assurance vie RBC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le taux des frais de souscription différés est fixe. Les frais sont déduits de la valeur des parts que vous vendez.</li> <li>■ Vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de vos parts chaque année sans payer de frais de souscription différés (20 % dans le cas de FERR).</li> <li>■ Vous pouvez en tout temps échanger vos parts contre des parts d'autres fonds au titre du contrat d'assurance sans avoir à payer de frais de souscription différés, pourvu que les parts soient assujetties à la même option de frais de souscription et qu'elles soient de la même série. Le barème des frais de souscription différés sera déterminé en fonction de la date de chaque dépôt.</li> </ul>
Frais de souscription réduits	Si vous vendez : 1 an après avoir acheté 3,00 % 2 ans après avoir acheté 2,75 % 3 ans après avoir acheté 2,50 % Après 3 ans 0 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'option de frais de souscription réduits est retirée pour les dépôts supplémentaires. Tous les frais de souscription différés que vous acquittez vont à la Compagnie d'assurance vie RBC.</li> </ul>	
Frais de souscription de fonds à honoraires	Il n'y a aucuns frais de souscription lors de la souscription ou d'un rachat de parts.	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Seuls les distributeurs offrant des comptes à honoraires ou les distributeurs admissibles ayant signé une entente avec la Compagnie d'assurance vie RBC offrent des fonds assortis de frais de souscription de fonds à honoraires.</li> </ul>	
Frais de souscription avec récupération de commission auprès du conseiller	Il n'y a aucuns frais de souscription lors de la souscription ou d'un rachat de parts.	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Lorsque vous achetez des parts de ce fonds, la Compagnie d'assurance vie RBC paie une commission de 3,25 %.</li> <li>■ Si vous rachetez des parts dans les deux ans suivant la date de souscription, votre conseiller pourrait devoir rembourser la totalité ou une partie de sa commission de vente.</li> </ul>	

## 2. FRAIS COURANTS LIÉS AUX FOND S

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend le coût d'assurance de la garantie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont une incidence sur vous du fait qu'ils réduiront le rendement de votre placement. Veuillez consulter votre contrat d'assurance pour obtenir plus de détails sur le fonctionnement des garanties.

RFG (taux annuel exprimé en un pourcentage de la valeur du fonds) : 2,07 % (Série Placements), 2,46 % (Série 1), 2,61 % (Série 2), 1,26 % (Série Placements FSH), 1,66 % (Série 1 FSH), 1,82 % (Série 2 FSH)

**Commission de suivi**

La Compagnie d'assurance vie RBC verse une commission de suivi pouvant atteindre 1,00 % tant que vous conservez les parts du fonds. Cette commission est versée pour les services et les conseils que vous recevez de votre conseiller. Vous ne payez pas ces frais directement. La commission de suivi est comprise dans les frais de gestion. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez. Aucune commission de suivi n'est versée au titre de l'option frais de souscription de fonds à honoraires. Des frais de service et de conseil peuvent être négociés entre vous et votre conseiller (« frais de conseil »). Vous devez payer les frais de conseil qui ne sont pas inclus dans le RFG.

**Autres frais**

Vous devrez peut-être acquitter d'autres frais si vous vendez ou transférez des parts du fonds.

**Frais**

Pénalité pour négociation à court terme  
Frais pour retrait ou transfert occasionnel

**Ce que vous déboursez**

2 % de la valeur des parts que vous vendez ou transférez dans les 90 jours de leur date d'achat  
50 \$ pour les transferts ou retraits occasionnels dépassant le nombre maximal fixé par année.

## QUE SE PASSE-T-IL SI JE CHANGE D'AVIS ?

- Vous pouvez changer d'avis dans les deux jours ouvrables suivant la date de réception de la confirmation ou suivant les cinq jours ouvrables après son envoi par la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez également changer d'avis pour les opérations à venir au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date de réception de la confirmation ou suivant les cinq jours ouvrables après son envoi par la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle opération.
- Vous devez communiquer votre intention d'annuler l'opération par écrit à la Compagnie d'assurance vie RBC par lettre.
- Le montant remboursé sera le moindre du montant investi ou la valeur du fonds si elle a chuté.
- Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération concernée et comprendra le remboursement des frais de souscription et les autres frais déjà acquittés.

## POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Cet aperçu ne contient pas nécessairement tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire attentivement le contrat et la notice explicative. Communiquez avec votre conseiller ou composez le : 1 877 933-4800  
Compagnie d'assurance vie RBC  
a/s de Fiducie RBC Services aux investisseurs  
Services aux actionnaires  
155 Wellington Street West, 3rd Floor  
Toronto (Ontario) M5V 3L3

Compagnie d'assurance vie RBC

**PPG mondial prudence RBC**

Renseignements en date du 31 décembre 2022

**POINTS SAILLANTS**

<b>Date de création du fonds :</b>	27 juillet 2020	<b>Ratio des frais de gestion (RFG) (Série Placements) :</b>	2,23 %
<b>Valeur totale au 31 décembre 2022 :</b>	28.1 millions \$	<b>Ratio des frais de gestion (RFG) (Série 1) :</b>	2,42 %
<b>Valeur liquidative par part (Série Placements) :</b>	9,3411 \$	<b>Ratio des frais de gestion (RFG) (Série 2) :</b>	2,64 %
<b>Valeur liquidative par part (Série 1) :</b>	9,2916 \$	<b>Ratio des frais de gestion (RFG) (Série Placements FSH) :</b>	1,23 %
<b>Valeur liquidative par part (Série 2) :</b>	9,2436 \$	<b>Ratio des frais de gestion (RFG) (Série 1 FSH) :</b>	1,70 %
<b>Valeur liquidative par part (Série Placements FSH) :</b>	9,6405 \$	<b>Ratio des frais de gestion (RFG) (Série 2 FSH) :</b>	1,87 %
<b>Valeur liquidative par part (Série 1 FSH) :</b>	9,5421 \$	<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
<b>Valeur liquidative par part (Série 2 FSH) :</b>	9,5051 \$	<b>Taux de rotation des titres en portefeuille :</b>	7,29 %
<b>Nombre de parts en circulation :</b>	3 017 666	<b>Placement minimal :</b>	1 000 \$ ou 50 \$ par DPA 10 000 \$ (FRR, FRV, FRI, FRRP et FRVR)

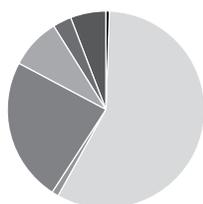
**PLACEMENTS DU FONDS**

Ce fonds distinct investit dans le Portefeuille mondial prudence RBC. Le fonds sous-jacent investit principalement dans un portefeuille très diversifié de fonds communs de placement gérés par RBC GMA en mettant l'accent sur les titres à revenu fixe et, dans une moindre mesure, les actions américaines ou internationales. Pour plus d'information sur les objectifs de placement, veuillez lire la notice explicative et le contrat.

Les dix principaux placements du fonds sous-jacent	%
1. Fonds d'obligations étrangères RBC, série O	23,4 %
2. Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC, série O	14,4 %
3. Fonds spécifique d'actions mondiales RBC, série O	14,4 %
4. Fonds d'obligations souveraines mondiales BlueBay (Canada), série O	9,3 %
5. Fonds d'actions outre-mer Phillips, Hager & North, série O	6,4 %
6. Fonds en devises des marchés émergents RBC, série O	6,0 %
7. Fonds d'actions américaines Phillips, Hager & North, série O	5,8 %
8. iShares Core S&P US Total Market Index ETF	5,6 %
9. Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada), série O	4,7 %
10. Fonds leaders d'actions mondiales RBC, série O	4,2 %

Les dix principaux placements représentent 94,2 % du fonds.

Nombre total de placements = 14

**RÉPARTITION DES PLACEMENTS DU FONDS SOUS-JACENT****Composition du portefeuille****Pourcentage de l'actif**

■ Trésorerie	0,6 %
■ Revenu fixe	57,7 %
■ Actions canadiennes	0,9 %
■ Actions américaines	23,6 %
■ Actions européennes	8,5 %
■ Actions de l'Asie-Pacifique	3,0 %
■ Actions des marchés émergents	5,7 %

**Y A-T-IL DES GARANTIES ?**

Ce fonds distinct est offert au titre d'un contrat d'assurance. Il est accompagné de garanties pouvant protéger le titulaire de contrat en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût d'assurance de la garantie. Veuillez consulter la notice explicative et le contrat pour obtenir tous les détails.

**RENDEMENT PASSÉ DU FONDS**

Ce tableau présente le rendement du fonds au cours des dix dernières années ou depuis sa création (si le fonds a moins de 10 ans) si l'investisseur a choisi la Série 1. Le rendement est indiqué après déduction du RFG.

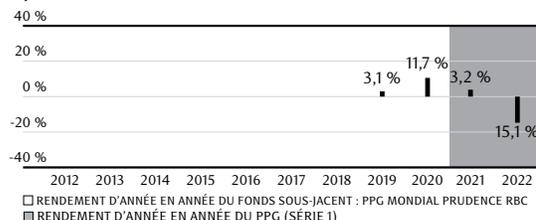
Il est important de savoir que l'information présentée ici ne constitue pas une indication du rendement futur du fonds. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de garantie que vous choisirez et de votre situation fiscale, du moment où vos dépôts sont effectués et de tout autre changement apporté.

**Rendement moyen**

La personne qui a investi 1 000 \$ dans le fonds et qui a investi dans la Série 1 le 27 juillet 2020 a 929,23 \$ en date du 31 décembre 2022. Il s'agit d'un taux de rendement annuel moyen de -3,0 %.

**Rendement d'année en année**

Ce tableau montre comment le fonds et son fonds commun de placement sous-jacent ont joué au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, la valeur du fonds a augmenté pendant 3 ans et diminué pendant 1 an.



Note : Le rendement antérieur du fonds sous-jacent est fourni à titre indicatif seulement. Le rendement du fonds distinct sera toujours différent de celui du fonds sous-jacent en raison des échéanciers différents des achats et rachats des deux fonds ainsi que des coûts supplémentaires associés aux prestations garanties et à l'administration de l'assurance.

**QUEL EST LE RISQUE ?**

La valeur de vos placements peut chuter. Veuillez consulter la notice explicative pour de plus amples renseignements.

Très faible	Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
-------------	--------	----------------	-------	---------------	-------

**À QUI CE FONDS S'ADRESSE-T-IL ?**

Aux personnes recherchant de bonnes perspectives de revenu et une croissance modérée et qui tolèrent relativement bien les fluctuations des marchés mondiaux.

## PPG mondial prudence RBC

## QUELS SONT LES FRAIS ?

Les tableaux ci-dessous présentent les frais que vous pourriez devoir payer pour acheter ou vendre des parts du fonds. Chaque option de garantie comporte des frais et dépenses différents.

## 1. FRAIS DE SOUSCRIPTION

Une des options de frais de souscription suivantes s'appliquera. Consultez la notice explicative ou le contrat pour plus de détails ou discutez-en avec votre conseiller.

Options de frais de souscription	Ce que vous déboursez	Fonctionnement
Frais de souscription initiaux	Jusqu'à 5 % du montant de l'achat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Votre conseiller et vous décidez du taux.</li> <li>■ Les frais de souscription initiaux sont déduits de la valeur des parts que vous achetez. Ils sont réglés sous la forme d'une commission.</li> <li>■ Il n'y a aucune déduction sur la valeur des parts que vous achetez si les frais de souscription initiaux sont de 0 % (c'est-à-dire s'il n'y a aucuns frais d'acquisition).</li> </ul>
Frais de souscription différés	Si vous vendez : 1 an après avoir acheté 5,5 % 2 ans après avoir acheté 4,5 % 3 ans après avoir acheté 4,0 % 4 ans après avoir acheté 3,5 % 5 ans après avoir acheté 3,0 % 6 ans après avoir acheté 2,5 % 7 ans après avoir acheté 1,5 % Après 7 ans 0 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'option de frais de souscription différés est retirée pour les dépôts supplémentaires. Tous les frais de souscription différés que vous acquittez vont à la Compagnie d'assurance vie RBC.</li> </ul>
Frais de souscription réduits	Si vous vendez : 1 an après avoir acheté 3,00 % 2 ans après avoir acheté 2,75 % 3 ans après avoir acheté 2,50 % Après 3 ans 0 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'option de frais de souscription réduits est retirée pour les dépôts supplémentaires. Tous les frais de souscription différés que vous acquittez vont à la Compagnie d'assurance vie RBC.</li> </ul>
Frais de souscription de fonds à honoraires	Il n'y a aucuns frais de souscription lors de la souscription ou d'un rachat de parts.	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Seuls les distributeurs offrant des comptes à honoraires ou les distributeurs admissibles ayant signé une entente avec la Compagnie d'assurance vie RBC offrent des fonds assortis de frais de souscription de fonds à honoraires.</li> </ul>
Frais de souscription avec récupération de commission auprès du conseiller	Il n'y a aucuns frais de souscription lors de la souscription ou d'un rachat de parts.	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Lorsque vous achetez des parts de ce fonds, la Compagnie d'assurance vie RBC paie une commission de 3,25 %.</li> <li>■ Si vous rachetez des parts dans les deux ans suivant la date de souscription, votre conseiller pourrait devoir rembourser la totalité ou une partie de sa commission de vente.</li> </ul>

## 2. FRAIS COURANTS LIÉS AUX FOND S

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend le coût d'assurance de la garantie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont une incidence sur vous du fait qu'ils réduiront le rendement de votre placement. Veuillez consulter votre contrat d'assurance pour obtenir plus de détails sur le fonctionnement des garanties.

RFG (taux annuel exprimé en un pourcentage de la valeur du fonds) : 2,23 %. (Série Placements), 2,42 %. (Série 1), 2,64 % (Série 2), 1,23 %. (Série Placements FSH), 1,70 %. (Série 1 FSH), 1,87 % (Série 2 FSH)

## Commission de suivi

La Compagnie d'assurance vie RBC verse une commission de suivi pouvant atteindre 1,00 % tant que vous conservez les parts du fonds. Cette commission est versée pour les services et les conseils que vous recevez de votre conseiller. Vous ne payez pas ces frais directement. La commission de suivi est comprise dans les frais de gestion. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez. Aucune commission de suivi n'est versée au titre de l'option frais de souscription de fonds à honoraires. Des frais de service et de conseil peuvent être négociés entre vous et votre conseiller (« frais de conseil »). Vous devez payer les frais de conseil qui ne sont pas inclus dans le RFG.

## Autres frais

Vous devrez peut-être acquitter d'autres frais si vous vendez ou transférez des parts du fonds.

## Frais

Pénalité pour négociation à court terme  
Frais pour retrait ou transfert occasionnel

## Ce que vous déboursez

2 % de la valeur des parts que vous vendez ou transférez dans les 90 jours de leur date d'achat  
50 \$ pour les transferts ou retraits occasionnels dépassant le nombre maximal fixé par année.

## QUE SE PASSE-T-IL SI JE CHANGE D'AVIS ?

- Vous pouvez changer d'avis dans les deux jours ouvrables suivant la date de réception de la confirmation ou suivant les cinq jours ouvrables après son envoi par la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez également changer d'avis pour les opérations à venir au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date de réception de la confirmation ou suivant les cinq jours ouvrables après son envoi par la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle opération.
- Vous devez communiquer votre intention d'annuler l'opération par écrit à la Compagnie d'assurance vie RBC par lettre.
- Le montant remboursé sera le moindre du montant investi ou la valeur du fonds si elle a chuté.
- Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération concernée et comprendra le remboursement des frais de souscription et les autres frais déjà acquittés.

## POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Cet aperçu ne contient pas nécessairement tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire attentivement le contrat et la notice explicative.  
Communiquez avec votre conseiller ou composez le : 1 877 933-4800  
Compagnie d'assurance vie RBC  
a/s de Fiducie RBC Services aux investisseurs  
Services aux actionnaires  
155 Wellington Street West, 3rd Floor  
Toronto (Ontario) M5V 3L3

Compagnie d'assurance vie RBC

**FPG d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC**

Renseignements en date du 31 décembre 2022

**POINTS SAILLANTS**

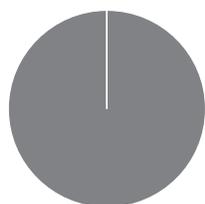
Date de création du fonds :	27 juillet 2020	Ratio des frais de gestion (RFG) (Série Placements) :	2,51 %
Valeur totale au 31 décembre 2022 :	10,3 millions \$	Ratio des frais de gestion (RFG) (Série 1) :	3,10 %
Valeur liquidative par part (Série Placements) :	12,1968 \$	Ratio des frais de gestion (RFG) (Série Placements FSH) :	1,86 %
Valeur liquidative par part (Série 1) :	12,0196 \$	Ratio des frais de gestion (RFG) (Série 1 FSH) :	2,37 %
Valeur liquidative par part (Série Placements FSH) :	12,3951 \$	Gestionnaire de portefeuille :	RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
Valeur liquidative par part (Série 1 FSH) :	12,2412 \$	Taux de rotation des titres en portefeuille :	59,24 %
Nombre de parts en circulation :	854 856	Placement minimal :	1 000 \$ ou 50 \$ par DPA 10 000 \$ (FRR, FRV, FRRI, FRRP et FRVR)

**PLACEMENTS DU FONDS**

Ce fonds distinct investit dans le Fonds d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions de sociétés américaines au moyen d'une méthode de placement quantitative. Pour plus d'information sur les objectifs de placement, veuillez lire la notice explicative et le contrat.

Les dix principaux placements du fonds sous-jacent	%
1. Duke Energy Corp.	3,1 %
2. Coca-Cola Co.	3,0 %
3. Colgate-Palmolive Co.	3,0 %
4. Procter & Gamble Co.	3,0 %
5. Johnson & Johnson	3,0 %
6. Linde PLC	3,0 %
7. PepsiCo Inc.	3,0 %
8. Hershey Co.	2,9 %
9. Philip Morris International Inc	2,8 %
10. Comcast Corp.	2,7 %

Les dix principaux placements représentent 29,5 % du fonds.  
Nombre total de placements = 112

**RÉPARTITION DES PLACEMENTS DU FONDS SOUS-JACENT****Composition du portefeuille****Pourcentage de l'actif**

Trésorerie	0,1 %
Revenu fixe	0,0 %
Actions canadiennes	0,0 %
Actions américaines	99,9 %
Actions européennes	0,0 %
Actions de l'Asie-Pacifique	0,0 %
Actions des marchés émergents	0,0 %

**Y A-T-IL DES GARANTIES ?**

Ce fonds distinct est offert au titre d'un contrat d'assurance. Il est accompagné de garanties pouvant protéger le titulaire de contrat en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût d'assurance de la garantie. Veuillez consulter la notice explicative et le contrat pour obtenir tous les détails.

**RENDEMENT PASSÉ DU FONDS**

Ce tableau présente le rendement du fonds au cours des dix dernières années ou depuis sa création (si le fonds a moins de 10 ans) si l'investisseur a choisi la Série 1. Le rendement est indiqué après déduction du RFG.

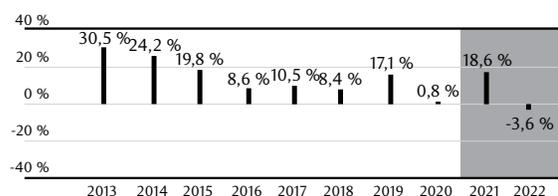
Il est important de savoir que l'information présentée ici ne constitue pas une indication du rendement futur du fonds. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de garantie que vous choisirez et de votre situation fiscale, du moment où vos dépôts sont effectués et de tout autre changement apporté.

**Rendement moyen**

La personne qui a investi 1 000 \$ dans le fonds et qui a investi dans la Série 1 le 27 juillet 2020 a 1 202,07 \$ en date du 31 décembre 2022. Il s'agit d'un taux de rendement annuel moyen de 7,9 %.

**Rendement d'année en année**

Ce tableau présente le rendement du fonds commun de placement sous-jacent au cours des 10 dernières années. Durant cette période, il y a eu 9 années où la valeur du fonds a augmenté et 1 année où la valeur du fonds a diminué.



□ RENDEMENT D'ANNÉE EN ANNÉE DU FONDS SOUS-JACENT : FPG D'ACTIONS AMÉRICAINES À FAIBLE VOLATILITÉ QUBE RBC (SÉRIE A)  
■ RENDEMENT D'ANNÉE EN ANNÉE DU PPG (SÉRIE 1)

**Note :** L'historique de rendement du fonds sous-jacent est fourni à titre indicatif seulement. Le rendement du fonds distinct sera toujours différent de celui du fonds sous-jacent en raison des échéanciers différents des achats et rachats des deux fonds ainsi que des coûts supplémentaires associés aux garanties et à l'administration de l'assurance.

**QUEL EST LE RISQUE ?**

La valeur de vos placements peut chuter. Veuillez consulter la notice explicative pour de plus amples renseignements.

Très faible	Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
-------------	--------	----------------	-------	---------------	-------

**À QUI CE FONDS S'ADRESSE-T-IL ?**

Aux personnes recherchant de bonnes perspectives de croissance à long terme et qui tolèrent bien les fluctuations du marché.

## FPG d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC

### QUELS SONT LES FRAIS ?

Les tableaux ci-dessous présentent les frais que vous pourriez devoir payer pour acheter ou vendre des parts du fonds.

#### 1. FRAIS DE SOUSCRIPTION

Une des options de frais de souscription suivantes s'appliquera. Consultez la notice explicative ou le contrat pour plus de détails ou discutez-en avec votre conseiller.

Options de frais de souscription	Ce que vous déboursez	Fonctionnement
Frais de souscription initiaux	Jusqu'à 5 % du montant de l'achat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Votre conseiller et vous décidez du taux.</li> <li>■ Les frais de souscription initiaux sont déduits de la valeur des parts que vous achetez. Ils sont réglés sous la forme d'une commission.</li> <li>■ Il n'y a aucune déduction sur la valeur des parts que vous achetez si les frais de souscription initiaux sont de 0 % (c'est-à-dire s'il n'y a aucuns frais d'acquisition).</li> </ul>
Frais de souscription différés	Si vous vendez : 1 an après avoir acheté 5,5 % 2 ans après avoir acheté 4,5 % 3 ans après avoir acheté 4,0 % 4 ans après avoir acheté 3,5 % 5 ans après avoir acheté 3,0 % 6 ans après avoir acheté 2,5 % 7 ans après avoir acheté 1,5 % Après 7 ans 0 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'option de frais de souscription différés est retirée pour les dépôts supplémentaires. Tous les frais de souscription différés que vous acquittez vont à la Compagnie d'assurance vie RBC.</li> <li>■ Le taux des frais de souscription différés est fixe. Les frais sont déduits de la valeur des parts que vous vendez.</li> <li>■ Vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de vos parts chaque année sans payer de frais de souscription différés (20 % dans le cas de FERR).</li> <li>■ Vous pouvez en tout temps échanger vos parts contre des parts d'autres fonds au titre du contrat d'assurance sans avoir à payer de frais de souscription différés, pourvu que les parts soient assujetties à la même option de frais de souscription et qu'elles soient de la même série. Le barème des frais de souscription différés sera déterminé en fonction de la date de chaque dépôt.</li> </ul>
Frais de souscription réduits	Si vous vendez : 1 an après avoir acheté 3,00 % 2 ans après avoir acheté 2,75 % 3 ans après avoir acheté 2,50 % Après 3 ans 0 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'option de frais de souscription réduits est retirée pour les dépôts supplémentaires. Tous les frais de souscription différés que vous acquittez vont à la Compagnie d'assurance vie RBC.</li> </ul>
Frais de souscription de fonds à honoraires	Il n'y a aucuns frais de souscription lors de la souscription ou d'un rachat de parts.	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Seuls les distributeurs offrant des comptes à honoraires ou les distributeurs admissibles ayant signé une entente avec la Compagnie d'assurance vie RBC offrent des fonds assortis de frais de souscription de fonds à honoraires.</li> </ul>
Frais de souscription avec récupération de commission auprès du conseiller	Il n'y a aucuns frais de souscription lors de la souscription ou d'un rachat de parts.	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Lorsque vous achetez des parts de ce fonds, la Compagnie d'assurance vie RBC paie une commission de 3,25 %.</li> <li>■ Si vous rachetez des parts dans les deux ans suivant la date de souscription, votre conseiller pourrait devoir rembourser la totalité ou une partie de sa commission de vente.</li> </ul>

#### 2. FRAIS COURANTS LIÉS AUX FOND S

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend le coût d'assurance de la garantie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont une incidence sur vous du fait qu'ils réduiront le rendement de votre placement. Veuillez consulter votre contrat d'assurance pour obtenir plus de détails sur le fonctionnement des garanties.

RFG (taux annuel exprimé en un pourcentage de la valeur du fonds) : 2,51 % (Série Placements), 3,10 % (Série 1), 1,86 % (Série Placements FSH), 2,37 % (Série 1 FSH)

##### Commission de suivi

La Compagnie d'assurance vie RBC verse une commission de suivi pouvant atteindre 1,00 % tant que vous conservez les parts du fonds. Cette commission est versée pour les services et les conseils que vous recevez de votre conseiller. Vous ne payez pas ces frais directement. La commission de suivi est comprise dans les frais de gestion. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez. Aucune commission de suivi n'est versée au titre de l'option frais de souscription de fonds à honoraires. Des frais de service et de conseil peuvent être négociés entre vous et votre conseiller (« frais de conseil »). Vous devez payer les frais de conseil qui ne sont pas inclus dans le RFG.

##### Autres frais

Vous devrez peut-être acquitter d'autres frais si vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous déboursez
Pénalité pour négociation à court terme	2 % de la valeur des parts que vous vendez ou transférez dans les 90 jours de leur date d'achat
Frais pour retrait ou transfert occasionnel	50 \$ pour les transferts ou retraits occasionnels dépassant le nombre maximal fixé par année.

#### QUE SE PASSE-T-IL SI JE CHANGE D'AVIS ?

- Vous pouvez changer d'avis dans les deux jours ouvrables suivant la date de réception de la confirmation ou suivant les cinq jours ouvrables après son envoi par la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez également changer d'avis pour les opérations à venir au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date de réception de la confirmation ou suivant les cinq jours ouvrables après son envoi par la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle opération.
- Vous devez communiquer votre intention d'annuler l'opération par écrit à la Compagnie d'assurance vie RBC par lettre.
- Le montant remboursé sera le moindre du montant investi ou la valeur du fonds si elle a chuté.
- Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération concernée et comprendra le remboursement des frais de souscription et les autres frais déjà acquittés.

#### POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Cet aperçu ne contient pas nécessairement tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire attentivement le contrat et la notice explicative.

Communiquez avec votre conseiller ou composez le : 1 877 933-4800  
 Compagnie d'assurance vie RBC  
 a/s de Fiducie RBC Services aux investisseurs  
 Services aux actionnaires  
 155 Wellington Street West, 3rd Floor  
 Toronto (Ontario) M5V 3L3